



Numéro 5

Bulletin d'information en prévention, août 2018

Numéro portant sur les pratiques prometteuses en matière de prévention de l'intimidation à l'école

Table des matières

Bulletin d'information en prévention, août 2018.....	1
Numéro portant sur les pratiques prometteuses en matière de prévention de l'intimidation à l'école.....	1
Bulletin d'information en prévention, août 2018.....	3
Numéro portant sur les pratiques prometteuses en matière de prévention de l'intimidation à l'école.....	3
Mot de la rédaction.....	3
Prévention de l'Intimidation et pratiques prometteuses en milieu scolaire.....	5
Le phénomène de l'intimidation.....	5
Les efforts pour contrer l'intimidation.....	6
Des programmes prometteurs québécois impliquant une intervention policière.....	11
Le programme unité sans violence : 10 ans d'expertise policière en prévention de la violence dans les écoles primaires.....	11
Les objectifs et le déroulement du programme.....	11
Les conditions gagnantes de l'intervention policière en milieu scolaire.....	14
Un programme québécois utilisé depuis 2013 en banlieue de paris.....	16
CLIPS-INTIMIDATION et CLIPS-INTIMIDATION-Parents.....	16
Description et objectifs.....	17
Les points forts.....	18
Le projet sexto : une approche concertée aux effets concrets.....	19
Le sextage : un fléau qui évolue à un rythme important.....	20
Une approche concertée garante de la rapidité du traitement des dossiers et de la responsabilisation des jeunes.....	20
Des effets concrets positifs et un modèle à exporter.....	22
Mieux saisir le problème de l'intimidation en milieu scolaire pour mieux intervenir auprès des victimes.....	23
Actions à privilégier : de la prévention à l'intervention.....	25
Sur le plan de la prévention.....	25
Sur le plan de l'intervention.....	25
Le bip – une invitation au partage.....	26
Annexe.....	27

Bulletin d'information en prévention, août 2018

Numéro portant sur les pratiques prometteuses en matière de prévention de l'intimidation à l'école



Photo : gpointstudio – Fotolia

Mot de la rédaction

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) est fier de vous présenter le 5^e numéro du Bulletin d'information en prévention.

Depuis 2015, différents ministères et organismes gouvernementaux concernés par la prévention de la violence et de l'intimidation mettent en œuvre le **Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018 : Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée**. Les actions ainsi réalisées ont permis au gouvernement de mobiliser l'ensemble de la société contre toute forme d'intimidation pouvant se produire au sein de la société.

ENSEMBLE CONTRE

l'intimidation!

La réalisation d'un inventaire des pratiques policières prometteuses en matière de prévention de l'intimidation et sa diffusion afin de mieux soutenir les policières et policiers dans leur travail et d'assurer le transfert des acquis est l'une des mesures dont le MSP est responsable. Le MSP s'est donc penché sur le sujet afin de

déterminer s'il existe des pratiques policières prometteuses – ou des conditions facilitantes – qui ont un effet réel sur l'intimidation et la victimisation dans les établissements scolaires québécois. Dans ce contexte, il a semblé à propos de consacrer entièrement ce bulletin aux pratiques visant à contrer l'intimidation à l'école.

Dans les recherches effectuées, deux programmes se démarquent, notamment par leur rayonnement. Le premier, un programme de prévention primaire¹, instauré à Montréal en 2007, se nomme « **UNITÉ sans violence, exprimez-vous!** ». Il vise les jeunes des 4^e, 5^e et 6^e années du primaire afin de leur inculquer un mode de vie véhiculant des valeurs de non-violence par la distribution de chandails symbolisant un contrat collectif. Il a reçu le Prix d'excellence Intersection² en 2010 pour son approche novatrice.



Le deuxième programme de prévention dont il est question dans ce bulletin regroupe les outils **CLIPS-INTIMIDATION** et **CLIPS-INTIMIDATION-Parents**. Il a été mis en place en 2014 à Montréal. Ce programme, qui s'adresse aux jeunes des 1^{re} et 2^e secondaire ainsi qu'à leurs parents, vise à favoriser l'établissement de relations saines et harmonieuses entre les élèves afin de prévenir l'intimidation et la violence à l'école. Ce dernier a été finaliste pour le prix « Ensemble contre l'intimidation » en 2016 et a reçu une mention spéciale du Réseau Intersection.



Ces deux programmes sont toujours en vigueur et les personnes responsables de ceux-ci ont accepté, à l'invitation du MSP, d'en partager avec nous les retombées pour nous permettre de voir si, après quelques années de mise en œuvre, ils ont effectivement fait leurs preuves, s'ils ont évolué, s'ils ont eu des effets répertoriés, etc.

La technologie étant omniprésente de nos jours, nous ne pouvions passer sous silence le phénomène relativement nouveau du sextage (connu également sous l'expression « autoexploitation sexuelle »). Un programme novateur destiné à le contrer et en limiter les effets néfastes chez les adolescents a été conçu par le Service de police de la Ville de Saint-Jérôme. Le programme a passé une première phase de mise en pratique et est en cours d'évaluation. L'autoexploitation sexuelle peut avoir un certain lien avec la cyberintimidation, dont nous parlerons brièvement plus loin.

Le MSP s'est aussi intéressé à ce qui peut être mis en place pour les victimes d'intimidation (que ce soit l'aide qui peut leur être offerte après un événement ou celle disponible en amont – afin de leur donner les outils pour éviter d'être des cibles à répétition). Grâce à la collaboration de Marie-Michelle Poulin et de Valérie Roy, de l'École de service social de l'Université Laval, le dernier article de ce numéro abordera cette question.

Un numéro très enrichissant sur un sujet encore d'actualité.

Bonne lecture!

Prévention de l'Intimidation et pratiques prometteuses en milieu scolaire

Écrit par : Geneviève Trépanier, Conseillère en prévention au ministère de la Sécurité publique

Le phénomène de l'intimidation



Photo : Bramgino – Fotolia

Selon la Loi sur l'instruction publique, l'intimidation se définit ainsi : « tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser³ ».

L'intimidation est un problème de socialisation qui survient – à répétition – dans un contexte d'inégalité des rapports de force. Les stéréotypes et les préjugés sont souvent à la base des situations d'intimidation. **Les**

personnes qui sont perçues comme différentes présentent la plupart du temps des caractéristiques qui les rendent plus vulnérables :

- Une différence de taille (un enfant très petit ou avec un surplus de poids);
- Un handicap physique ou intellectuel;
- Une orientation sexuelle – perçue ou avérée – différente;
- Une origine ethnique ou une religion qui diffère de la majorité, etc.

De plus, la moindre différence peut mener à une situation d'intimidation, comme un tic de langage, une manie, un intérêt particulier, le fait de porter des lunettes, d'avoir un appareil dentaire, d'être habillé différemment, etc. Une chicane entre amis ou une rupture amoureuse peut aussi dégénérer en intimidation. Bref, tout ou presque peut devenir un prétexte pour intimider!

Plusieurs typologies de la violence et de l'intimidation existent. Le *Plan d'action concerté* catégorise l'intimidation comme suit :

- Physique (frapper, faire trébucher, bousculer, contraindre, etc.);
- Verbale (insulter, ridiculiser, menacer, se moquer, etc.);
- Sociale (exclure, isoler, propager des rumeurs, humilier, dénigrer, etc.);
- Matérielle (détruire, vandaliser, voler, etc.)⁴.

Lorsqu'elle se situe dans le cyberspace ou se manifeste par l'entremise des moyens de communication (réseaux sociaux, textos, envoi ou appropriation d'images), il s'agit de cyberintimidation.

Les diverses formes de violence sont utilisées de manière distincte par les garçons et les filles. En plus des différences de genre, l'intimidation varie selon l'âge des enfants. Si elle peut être présente chez les tout-petits, elle atteint généralement un sommet au début de l'adolescence, soit vers la fin du primaire et pendant les premières années du secondaire, quand le cercle d'amis devient un enjeu central dans les interactions sociales. Elle décroît habituellement vers la fin du secondaire alors que les jeunes ont acquis une certaine maturité affective et sociale. Les lieux de prédilection pour les intimidateurs sont souvent les endroits les moins supervisés de l'école ou aux alentours de celle-ci.

Les efforts pour contrer l'intimidation



Photo : Highwaystarz – Fotolia

L'école a une mission triple, soit celle d'instruire, de socialiser et de qualifier. Elle « a un rôle important à jouer dans le **développement d'attitudes et de comportements sociaux responsables** chez les élèves, jeunes et adultes⁵ ».

Pour faire face à la problématique de l'intimidation en milieu scolaire, différents moyens sont actuellement mis en place au Québec. Parmi eux, mentionnons que, depuis l'adoption à l'unanimité de la Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école⁶ en juin 2012, toutes les écoles du Québec ont l'obligation de se prémunir d'un plan de lutte contre l'intimidation⁷.

De plus, la Loi sur l'instruction publique exige des commissions scolaires qu'elles concluent, avec l'autorité de qui relève chacun des corps de police couvrant leur territoire, une entente concernant les modalités d'intervention des membres du corps de police en cas d'urgence et lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence leur est signalé. Ces ententes visent également à mettre en place un mode de collaboration à des fins de prévention et d'enquêtes⁸.

En fonction des besoins exprimés par les écoles, de l'expertise et de l'expérience en la matière du corps de police, celui-ci, en collaboration avec d'autres partenaires, peut être invité à s'associer au milieu scolaire pour des activités de prévention⁹.

Les écoles peuvent mettre en place, auprès des élèves, différentes activités de prévention de façon à prévenir et à contrer l'intimidation. Ces activités visent, entre autres, à informer les élèves et à les sensibiliser à la problématique de l'intimidation. Elles visent aussi à favoriser le développement d'attitudes, d'habiletés et de techniques permettant de résoudre les conflits de façon pacifique et à intervenir de façon pertinente au regard de comportements violents.

Pourquoi certains enfants commencent-ils à intimider les autres? Pourquoi d'autres deviennent-ils des victimes à répétition? En fait, il existe des facteurs de risque et des facteurs de protection (individuels, sociaux et environnementaux) qui peuvent prédisposer certains enfants ou encore les préserver de l'intimidation par les pairs. Au-delà des blessures, de l'humiliation et de l'isolement, conséquences immédiates de l'intimidation, on s'inquiète de plus en plus des conséquences à moyen et à long terme sur les enfants touchés, qu'ils soient des intimidateurs, des victimes, des victimes devenues des intimidateurs et l'inverse.

La prévention et l'intervention en lien avec la violence et l'intimidation se déclinent généralement en trois niveaux : primaire, secondaire et tertiaire. Le premier niveau s'adresse à tous, il s'agit de la prévention universelle. Le deuxième cible les populations à risque (on parle aussi parfois de prévention de type « ciblée ») alors que le troisième cible les victimes et les agresseurs (on peut aussi parler d'intervention dirigée).

Les constats de la recherche : les conditions facilitantes

Sur le plan de la prévention secondaire ou ciblée, les techniques cognitives et le renforcement des compétences sociales (notamment l'empathie) auraient un effet réel sur les comportements. Quant à l'intervention de niveau tertiaire ou dirigée (jeunes bien ancrés dans la violence et la délinquance), les techniques d'intervention cognitives-comportementales, de développement des compétences et de recherche de perspectives sociales nouvelles seraient efficaces.



Photo : BigLike Images – Fotolia

Des éléments à considérer¹⁰ :

- Mettre en place des règles claires, des structures valorisantes et des conséquences éducatives;
- Mettre en place des activités de formation continue pour les enseignants;
- Échanger, par le biais d'un réseau, sur les conduites exemplaires;
- Faciliter la dénonciation pour les victimes et les témoins;
- Combiner des interventions ciblées et dirigées (prévention et intervention secondaires et tertiaires) à des interventions universelles (prévention primaire);
- Inclure des rencontres et sessions de formation avec les parents;
- Augmenter la surveillance bienveillante aux endroits où l'intimidation est la plus susceptible de survenir (terrain de jeux, toilettes) et pendant les heures de pauses et de dîner;
- Évaluer systématiquement les programmes et les adapter aux besoins de notre milieu et aux ressources disponibles;
- Être conscient de la lenteur des progrès (ne pas penser à court terme, mais à long terme – soit de un à cinq ans – pour mesurer les bénéfices);

- Adhérer réellement au programme (le directeur d'établissement, le personnel, les enseignants, etc.);
- Inclure des interventions différenciées selon l'âge des élèves.

L'efficacité d'un programme est étroitement liée à la qualité de l'intervention réalisée et à ses conditions de mise en œuvre. De même, miser sur un programme intensif et durable aura un effet favorable plus important sur les personnes concernées. S'il est question d'une intervention policière dans le cadre du programme, il vaut mieux miser sur un lien de proximité et de partenariat avec les écoles, plutôt que sur un rôle de répression. Enfin, l'information doit circuler facilement entre le policier, le personnel et la direction de l'école¹¹.

Bien qu'il soit difficile de statuer sur le meilleur programme pour contrer l'intimidation dans les écoles, la plupart des évaluations réalisées jusqu'à maintenant tendent à cibler un certain nombre de caractéristiques plus susceptibles de contribuer à la diminution des comportements d'intimidation et de victimisation dans les écoles.

Ce qui fonctionne moins bien

À l'instar des conditions favorisant un certain succès des programmes de prévention de l'intimidation à l'école, la plupart des chercheurs dans le domaine s'entendent sur les interventions qui ont généralement peu d'effets.

En voici quelques-unes :

- Le travail avec les pairs¹² (la médiation ou le mentorat dans les situations d'intimidation), qui a peu ou pas d'effets sur l'intimidation et la victimisation¹³;
- Les politiques de tolérance zéro (sanctions de type « expulsion de l'école »), qui ne font que renforcer la désaffiliation sociale et encourager les comportements antisociaux chez les jeunes ayant de tels comportements¹⁴;
- Les interventions ponctuelles ou trop espacées dans le temps.

Une étude¹⁵ s'est intéressée au point de vue des enseignants et des éducateurs sur ce qui limite l'efficacité des programmes visant à contrer l'intimidation. **En voici les principaux éléments :**

- La formation initiale et continue des enseignants est souvent inadéquate (absente ou insuffisante);
- Certains programmes potentiellement efficaces ne sont pas étendus à toutes les classes et sont parfois interrompus;
- Les enseignants estiment que la mise en œuvre des programmes et leur capacité à faire face à des situations d'intimidation complexes sont influencées par le soutien des collègues et du directeur de l'école.

Et les victimes dans tout ça?



Photo : Rido – Fotolia

Plusieurs programmes visant à prévenir l'intimidation ainsi que diverses interventions réalisées en milieu scolaire ciblent les auteurs de violence. Il est aussi important de s'attarder au vécu des victimes de cette violence. Que fait-on pour ces victimes?

Elles peuvent être accompagnées de différentes façons (par l'écoute, l'accompagnement vers des services psychologiques, le suivi auprès des parents, la valorisation de la dénonciation, etc.). Toutefois, beaucoup d'efforts restent à faire pour mettre en place des moyens afin d'aider les victimes à mettre fin à la situation, tout en évitant de faire peser sur leurs épaules la responsabilité de l'intimidation.

Parmi les avenues proposées, on retrouve l'intervention basée sur l'« empowerment » (autonomisation) de la victime, le développement de certaines habiletés sociales et de communication et les interventions cognitivo-comportementales¹⁶ afin d'outiller les élèves pour leur éviter de devenir des victimes et les aider à faire face à la situation lorsqu'elle se présente. Le dernier article du bulletin revient sur cette dimension de l'aide aux victimes.

Des programmes prometteurs québécois impliquant une intervention policière

Au Québec, il existe de multiples programmes élaborés par (ou élaborés en collaboration avec) des corps de police pour contrer l'intimidation à l'école. De ce nombre, très peu ont été évalués formellement.

Toutefois, deux programmes, un utilisé au primaire et l'autre au secondaire, ont retenu notre attention. Ils sont utilisés depuis quelques années par plusieurs corps de police et établissements scolaires et ils ont dépassé le stade de pratique émergente, mais la quantité de données probantes qui les sous-tend n'est peut-être pas encore assez solide pour qu'ils soient qualifiés officiellement de « prometteurs »¹⁷. Malgré cela, ils présentent des caractéristiques intéressantes qui mériteraient d'être évaluées de façon plus systématique. Il s'agit des programmes « **UNITÉ sans violence : exprimez-vous!** » et « **CLIPS-INTIMIDATION** », qui seront présentés plus loin dans le bulletin.

Le programme unité sans violence : 10 ans d'expertise policière en prévention de la violence dans les écoles primaires

Écrit par : Manon Vouligny, agente de concertation communautaire au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

Le programme UNITÉ sans violence (USV) est conçu pour prévenir la violence dans les écoles primaires. Il a été mis en place en 2007 par des étudiants en techniques policières du Cégep de Sherbrooke avec l'aide de leur enseignante, M^{me} Liette Picard, et de l'agente Manon Vouligny du SPVM. En 2012, la Sûreté du Québec s'est jointe au programme. D'autres corps de police municipaux l'utilisent également. En 2013, il a été implanté dans une école de la banlieue nord de Paris à Saint-Denis.



Les objectifs et le déroulement du programme

Tous les jours, dans toutes les écoles, des gestes de violence sont posés. Nous voulons favoriser, chez les élèves des 4^e, 5^e et 6^e années du primaire, un engagement à ne pas accepter la violence et à s'exprimer adéquatement.



Photo : Soupstock – Fotolia

Objectifs spécifiques du programme

- Informer et sensibiliser les élèves aux différentes formes de violence;
- Sensibiliser les élèves aux effets de la victimisation et aux principes de l'escalade de la violence;
- Inciter les élèves à s'exprimer et à s'affirmer lorsqu'ils sont confrontés à de la violence;
- Outiller les élèves pour qu'ils soient capables de réagir adéquatement devant une situation de violence;
- Par la création d'une « UNITÉ sans violence », leur donner le pouvoir d'agir et favoriser le développement du sentiment d'appartenance à leur milieu;
- Par la signature d'un contrat, engager leurs responsabilités dans une action afin de favoriser un environnement non violent à l'école;
- Par la création d'une « UNITÉ sans violence », soutenir les élèves du 3^e cycle dans un rôle de médiation auprès de leurs pairs;
- Par le billet-récompense, inciter les élèves à encourager les comportements positifs et offrir des modèles positifs à leurs pairs.

Le programme, divisé en cinq ateliers, est constitué d'actions entreprises par les élèves pour favoriser la non-violence et de plusieurs outils, dont le chandail et un outil de renforcement positif, soit le billet-récompense.

Les ateliers :

1. Le premier atelier, donné par un policier, a lieu en début d'année scolaire. Il a pour but d'établir un langage commun en lien avec la violence et de préparer les élèves à la signature de leur contrat.
2. Lors du deuxième atelier, le policier remet à chaque élève son chandail au dos duquel est imprimé le contrat qu'il personnalise avec deux formes de violence qu'il s'engage à ne pas accepter et qu'il signe. Ensuite, à tour de rôle, les élèves sont invités à venir à l'avant pour présenter leur contrat à leurs camarades. Ainsi, ils s'exercent à s'exprimer devant les autres.

3. Cette façon de procéder permet au policier d'échanger avec eux tout en leur donnant des conseils et des informations légales en lien avec les formes de violence choisies par les élèves et qui reflètent leur réalité.
4. Le troisième atelier est géré par l'enseignant et les élèves. En petit groupe, ils doivent aller se présenter aux autres classes et expliquer leur rôle d'ambassadeur de la non-violence. Ils peuvent ensuite commencer leur patrouille dans la cour d'école et remettre des billets-récompenses aux élèves qui règlent positivement un conflit ou qui améliorent leur comportement. Ces billets donnent lieu à un tirage mensuel fait par le policier. L'élève qui a rédigé le billet et celui à qui il a été remis sont récompensés.
5. Le quatrième atelier est prévu en janvier au retour du congé scolaire et est composé de vidéos illustrant quatre situations de violence vécues à l'école. Pour chacune d'elles, on présente trois interventions faites par un membre de l'UNITÉ sans violence. Après le visionnement, le policier anime une discussion dans le but d'informer les élèves sur les meilleures façons de réagir afin de faire cesser la violence dont ils sont témoins et de ne pas se mettre en danger.

Le dernier atelier est prévu au retour de la semaine de relâche et a pour thématique les valeurs et l'influence des pairs.

À Montréal, une grande fête de fin d'année réunit tous les élèves qui participent au programme.

Les effets positifs

Le programme a été évalué pendant l'année scolaire 2008-2009 auprès des élèves de 13 écoles de Montréal sous la supervision d'Étienne Blais, professeur adjoint du département de criminologie de l'Université de Montréal (voir les tableaux 1 et 2 ci-dessous¹⁸).

Tableau 1 : Comparaisons « avant et après » l'implantation du programme USV (en pourcentage)

	Avant	Après
Témoin de violence	94,8 %	96,3 %
Victime de violence physique	75,7 %	72,8 %
Victime d'intimidation	13,7 %	16,9 %
Victime d'incidents sexuels ou de violence armée	5,6 %	4,7 %
Intimidation	6,3 %	7,9 %
Incidents sexuels ou vols à main armée	2,4 %	1,5 %

	Avant	Après
Violence contre les biens	10,8 %	10,6 %
Violence physique	55,0 %	57,3 %

Tableau 2 : Comparaisons « avant et après » l'implantation du programme USV

	Avant	Après	Valeurs T
Échelle de sentiment d'insécurité	1,61	1,61	0,08
Échelle sur les pratiques de dénonciation (témoin)	2,16	2,26	1,95
Échelle sur les pratiques de dénonciation (victime)	2,22	2,17	0,54
Échelle sur la perception de la police	3,21	3,33	2,83

En résumé, le programme a engendré une diminution de la violence principalement en ce qui concerne les différentes formes de violence physique. Selon les élèves, il y a eu une diminution du niveau de violence à l'école. Cette diminution est due à un changement de comportement des témoins qui interviennent directement auprès des agresseurs pour faire cesser leurs comportements violents. De plus, les élèves sont beaucoup plus sensibilisés aux formes de violence plus subtiles – telles que les insultes, les menaces et l'exclusion sociale – qui n'étaient pas toujours perçues comme de la violence avant l'implantation du programme. Cette constatation s'applique également à la violence faite par l'intermédiaire de médias électroniques. Le programme n'a pas démontré d'effet sur le nombre d'agresseurs, mais ceux-ci font moins de victimes. L'implication des témoins agit comme un filet de protection dans les endroits où les élèves se sentent le moins en sécurité, habituellement là où il y a moins de surveillance des adultes. L'évaluation montre aussi un effet positif sur la perception qu'ont les élèves des policiers. Finalement, les effets du programme sont plus marqués dans les écoles où le niveau de violence est plus élevé. Comme il demande un investissement de temps de la part du policier qui l'implante et que des coûts y sont rattachés, nous avons intérêt à cibler les écoles les plus susceptibles de bénéficier du programme.

Les conditions gagnantes de l'intervention policière en milieu scolaire

Une revue de littérature sur les évaluations de programmes policiers de prévention en milieu scolaire complétée en 2008¹⁹ a démontré que les effets des programmes qui ont été évalués laissent à désirer. Il est à

noter qu'ils ciblent habituellement les élèves du secondaire. Mais qu'est-ce qui a fait le succès du programme UNITÉ sans violence? C'est ce qu'a voulu savoir Ekaterina Ivanova dans ses travaux de maîtrise dirigés par le professeur Blais²⁰.



Photo : Patrick– Fotolia

Le fait que le programme s'adresse aux élèves des 5^e et 6^e années du primaire est un élément important. En effet, il est rare, à cet âge, que les élèves aient eu des contacts négatifs avec les policiers. L'intervention précoce, avant la phase d'opposition typique de l'adolescence, a toujours été un facteur de réussite dans la prévention des comportements déviants. De plus, le programme est diffusé par des policiers affectés à la prévention, qui s'engagent volontairement, qui ont développé des habiletés à animer et qui ont de l'expérience avec les jeunes. Ils sont perçus par les élèves comme des intervenants qui ont la capacité de les aider et ils leur accordent plus de crédibilité qu'au personnel scolaire pour juger d'un bon comportement en vertu de la loi. Le partage des responsabilités et la complémentarité des rôles entre les policiers et les enseignants, qui doivent assurer la poursuite des objectifs du programme entre les ateliers, sont également des facteurs de réussite.

Certaines caractéristiques du programme sont des gages de réussite selon M^{me} Ivanova. Premièrement, il fait la promotion des comportements prosociaux et ne mise pas sur l'interdit. Il prévoit des mécanismes de renforcement positif, tels le billet-récompense et la fête de fin d'année. Qui plus est, il accorde un statut particulier aux élèves qui y participent. Si, dans les programmes traditionnels, le rôle de l'élève se résume à écouter, ce programme fait appel à leur participation et à leur engagement. On leur donne la possibilité d'agir pour faire diminuer la violence et on leur propose des outils pour le faire. L'engagement commun de toute la classe assure une très forte cohésion de groupe qui favorise la prise de position des témoins et offre une

solution de rechange à l'isolement des victimes. Cette cohésion de groupe a aussi un effet dissuasif sur les leaders négatifs. Enfin, elle répond au besoin naturel à cet âge de se regrouper. Par les actions des élèves qui agissent comme ambassadeurs de la non-violence, le programme rejoint tous les élèves de l'école et marque positivement les plus jeunes.

Près de 2000 élèves, provenant de 35 écoles montréalaises, sont sensibilisés annuellement par le programme UNITÉ sans violence. Depuis son implantation en 2007, plus de 25 000 élèves y ont participé.

Un programme québécois utilisé depuis 2013 en banlieue de paris

En 2010, les instigatrices du programme USV se sont rendues en banlieue de Paris, à Saint-Denis, pour en faire la présentation à différents intervenants du milieu policier et de l'éducation. Le travail policier en milieu scolaire a été l'objet de plusieurs échanges puisque la réalité parisienne différait beaucoup de ce qui se fait au Québec. Ce n'est que trois ans plus tard, en 2013, que nous avons été approchés pour planifier l'implantation de l'USV à l'école Jean-Baptiste De La Salle. Nous avons collaboré avec le major Jean-Marc André de la Police nationale française, brigadier à la prévention à Seine-Saint-Denis, avec M^{me} Marie Loukil, qui était directrice de l'école, de même qu'avec M^{me} Martine Ziani, intervenante en prévention de la violence. Dès sa première année, le programme a remporté un vif succès auprès du personnel de l'école et des élèves de CM1 et de CM2²¹. Le programme USV est maintenant établi dans cette école d'une banlieue très criminalisée de Paris et y a démontré son efficacité à faire diminuer la violence et à favoriser le sentiment de sécurité de même que le développement de la qualité citoyenne chez les élèves. Ce succès est sans aucun doute le reflet de l'engagement de M^{me} Ziani, des enseignants de CM1 et CM2 et du major André.

[Pour visionner une courte vidéo sur l'événement de fin d'année qui réunit toutes les écoles qui participent au programme, soit la « Journée UNITÉ sans violence » de juin 2017](#)

CLIPS-INTIMIDATION et CLIPS-INTIMIDATION-Parents

Écrit par : Manon Vouligny, agente de concertation communautaire au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

Les outils **CLIPS-INTIMIDATION** et **CLIPS-INTIMIDATION-Parents** ont été conçus par le SPVM en collaboration avec des partenaires représentant le milieu scolaire et des organismes jeunesse siégeant à son Comité de vigie jeunesse.

Ce projet de prévention a été élaboré autour d'un objectif principal : fournir aux agents sociocommunautaires un outil d'intervention efficace et adapté au milieu scolaire, pour prévenir et combattre la violence et l'intimidation chez les jeunes. De plus, il a été conçu afin de cibler des objectifs directement liés aux orientations du plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence dans les écoles québécoises. Il répond également à une préoccupation du milieu scolaire : les élèves, leurs parents et les

intervenants scolaires confondent les notions de conflit, de violence, d'intimidation et de cyberintimidation. En conséquence, leurs interventions relativement à ces situations sont parfois inadéquates.

Description et objectifs



Photo : Paolese – Fotolia

CLIPS-INTIMIDATION, destiné aux jeunes du premier cycle du secondaire, est constitué d'un guide d'animation et de quatre capsules vidéo représentant des simulations filmées en milieu scolaire. La première capsule illustre un conflit; la seconde, de la violence; la troisième, de l'intimidation; la dernière, de la cyberintimidation. L'animation qui accompagne chacune des capsules permet au policier de discuter avec les élèves des éléments qui définissent chacune de ces situations. Ensuite, ils échangent sur les réactions des jeunes comédiens dans le but de déterminer celles qui ont aidé à faire évoluer la situation positivement. Le rôle des intervenants scolaires, l'application des mesures prévues au plan de lutte de l'école ainsi que le rôle des policiers et les conséquences légales sont également expliqués pour chacun des scénarios. En somme, cet outil vise à développer chez les jeunes la capacité de distinguer les notions de conflit, de violence, d'intimidation et de cyberintimidation, en vue de les aider à réagir adéquatement lorsqu'ils se retrouvent dans ces situations ou s'ils en sont témoins.

Par ailleurs, puisque les parents sont des acteurs importants, nous avons également conçu un outil qui leur est destiné. **CLIPS-INTIMIDATION-Parents** offre lui aussi quatre capsules vidéo dans lesquelles des policiers transmettent des messages-clés aux parents. La première capsule vise à aider les parents à bien comprendre ce qu'est l'intimidation. Tout comme pour les élèves, les trois critères retenus par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour définir ce qu'est l'intimidation leur sont expliqués. La capsule suivante a pour but de les sensibiliser à l'importance de discuter de la problématique de l'intimidation avec leur enfant et leur offre des moyens pour préparer ce dernier afin qu'il sache quoi faire s'il est victime ou témoin de comportements intimidants. Une troisième capsule s'adresse aux parents dont l'enfant est victime d'intimidation. Nous souhaitons les aider à détecter les indices de victimisation et les guider dans les actions à poser afin de lui apporter l'aide nécessaire pour mettre fin à la situation d'intimidation. La dernière capsule s'adresse aux parents dont l'enfant fait de l'intimidation. Nous voulons les amener à comprendre ce qui conduit leur enfant à avoir des comportements intimidants et les orienter pour qu'ils soient en mesure d'agir

pour aider leur enfant à cesser ses comportements. Ces capsules, ainsi que la présentation PowerPoint qui les accompagne, peuvent être utilisées dans le cadre d'une présentation à un groupe de parents. Nous invitons les écoles à en faire la promotion afin que les parents puissent les visionner à leur domicile. Elles sont disponibles à l'adresse suivante : spvm.qc.ca/intimidation.

Ces deux outils ont été regroupés dans un même coffret. Bien qu'ils aient une clientèle cible et des objectifs distincts, ils ont été créés parallèlement dans le but de développer un langage commun chez les différents acteurs qui sont interpellés par la problématique visée, soit les policiers, les intervenants scolaires, les jeunes et leurs parents. De plus, les messages de prévention de ces deux outils sont complémentaires et favorisent des actions cohérentes entre ces acteurs. Enfin, ces derniers disposent de la même signature visuelle et leurs capsules vidéo partagent certaines images. Ils sont disponibles en français et en anglais.

Les points forts

Dans un premier temps, nous avons consulté des agents sociocommunautaires du SPVM, des intervenants du milieu scolaire et des jeunes afin de connaître leurs besoins. De plus, nous avons procédé à la validation du contenu des deux outils à certaines étapes-clés de leur réalisation par l'entremise de comités de relecture. Ainsi, les textes des capsules vidéo destinées aux jeunes et aux parents, de même que celui du guide d'animation, ont été soumis à leurs membres afin qu'ils les critiquent et les bonifient.

Ces outils ont été remis aux policiers du SPVM à l'automne 2014 et ils ont fait l'objet d'une évaluation rigoureuse de février à avril 2015. Nous avons choisi de valider l'atteinte des objectifs en sondant les différents acteurs concernés, soit les élèves, les intervenants scolaires, les agents sociocommunautaires et les parents. Au total, 183 élèves ont répondu à un questionnaire d'autoévaluation, avant et après une présentation de l'outil **CLIPS-INTIMIDATION**. De plus, des entrevues semi-directives ont été tenues auprès de cinq agents sociocommunautaires et de sept intervenants scolaires qui avaient assisté à la diffusion de cet outil.

L'analyse des résultats quantitatifs obtenus auprès des élèves de 1^{re} secondaire révèle que les effets détectés par les statistiques effectuées à l'aide des tests-T appariés par SPSS²³ sont valides. Les élèves sondés sont représentatifs de la population montréalaise, ils proviennent des écoles francophones et anglophones, des secteurs publics et privés de Montréal. Ainsi, nous avons constaté, en comparant les questionnaires administrés avant et après l'utilisation de l'outil, que tous les effets de changement souhaités par l'outil ont été atteints. Nous pouvons donc affirmer que l'outil **CLIPS-INTIMIDATION** a contribué à améliorer la perception des policiers comme personnes-ressources, la capacité de distinguer les notions de conflit, de violence, d'intimidation et de cyberintimidation ainsi que la détermination des meilleurs comportements à adopter. Les jeunes ont mentionné avoir aimé les capsules vidéo qu'ils ont trouvées très crédibles. Selon eux, ces capsules les ont aidés à mieux distinguer les différentes notions et à mieux réagir face à la violence et à l'intimidation. Les résultats des entrevues semi-directives sont tout aussi positifs. En somme, les intervenants ont dit

que **CLIPS-INTIMIDATION** est un outil clés en main facile à utiliser. Ils l'ont trouvé dynamique, rafraîchissant, contemporain et réaliste. Il permet de capter l'intérêt des élèves tout au long de la rencontre par son langage vulgarisé. De plus, les capsules vidéo suscitent la réflexion et interpellent autant les garçons que les filles. Il a cependant été mentionné que les enseignants se sont rarement approprié leur rôle dans l'animation : expliquer la fonction des intervenants scolaires et le plan de lutte de l'école.

Les parents qui se sont rendus sur notre site Internet pour visionner les capsules de l'outil **CLIPS-INTIMIDATION-Parents** ont été invités à participer à un sondage en ligne. L'analyse des réponses démontre un consensus autour du fait que les capsules sont claires, utiles et que l'outil leur a permis de savoir comment aider un enfant qui est victime, témoin ou agresseur.

En octobre 2016, un sondage a révélé que 350 présentations ont été faites avec l'outil et près de 10 000 élèves montréalais ont été rejoints. De plus, près de 7 000 personnes ont visionné les capsules vidéo sur Internet.

Finalement, ce coffret a reçu une mention spéciale du jury lors de la remise du Prix d'excellence du Réseau Intersection. Il a également été finaliste, dans la catégorie Organisation, pour le prix « Ensemble contre l'intimidation » remis par le gouvernement du Québec en 2016. Considérant les ressources humaines, financières et le temps que nécessite l'élaboration d'un programme de prévention de cette qualité, nous croyons que le partage d'outils entre les différents services de police est une pratique gagnante. C'est pourquoi le SPVM a choisi de rendre le coffret disponible pour tous les services de police qui nous en feront la demande. La Sûreté du Québec et plusieurs services de police municipaux se sont déjà procuré le coffret.

Le projet sexto : une approche concertée aux effets concrets

Un prix national pour le SPVSJ

Écrit par : Serge Boivin, lieutenant au Service de police de la Ville de Saint-Jérôme



Devant le fléau grandissant du sextage sur son territoire, le Service de police de la Ville de Saint-Jérôme (SPVSJ) lançait en octobre 2016 un projet-pilote visant à lutter contre la problématique de façon très novatrice.

Ses instigateurs, le lieutenant Serge Boivin et l'agent Robin Pouliot, se sont mérité le Prix national du maintien de l'ordre dans le domaine de la justice pour les jeunes. Ce prix leur était décerné en juillet 2017 par Jody

Wilson, ministre de la Justice et procureure du Canada, dans le cadre du congrès de l'Association canadienne des chefs de police.

Le sextage : un fléau qui évolue à un rythme important

À l'ère du phénomène numérique et de sa place prépondérante auprès des jeunes, le sextage évolue à un rythme fulgurant. Lorsque l'on sait qu'un adolescent consulte en moyenne son téléphone 150 fois par jour et qu'il peut se sentir invulnérable en raison de l'anonymat procuré par Internet et les médias sociaux, on ne peut s'étonner du fait que cette technologie nourrit le terreau fertile des sextos.

Nous savons qu'au Canada :

- un jeune sur trois a déjà envoyé ou reçu un sexto durant la dernière année;
- les auteurs du sextage sont âgés de 14 à 17 ans;
- les filles en sont les principales victimes.



Photo : Iluros – Fotolia

Or, un adolescent sur quatre qui reçoit un sexto le transmet à un autre destinataire. Lorsque c'est le cas, il peut y avoir du chantage, de l'intimidation et même de la violence. Les répercussions pour les jeunes victimes sont terribles : stress important, anxiété, dévalorisation de soi, isolement, épisodes de dépression et parfois même des pensées suicidaires peuvent survenir.

Quant aux jeunes contrevenants, ils ignorent qu'ils commettent un acte illégal et qu'ils peuvent être poursuivis en justice. De fait, plusieurs d'entre eux sous-estiment non seulement les conséquences judiciaires pouvant en découler, mais aussi les effets physiques et psychologiques vécus par leurs victimes.

Une approche concertée garante de la rapidité du traitement des dossiers et de la responsabilisation des jeunes

En consultant puis en ralliant des partenaires stratégiques — le Centre canadien de protection de l'enfance (CCPE), le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, l'Académie Lafontaine et le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) —, le SPVSJ a créé une approche unique d'intervention et de sensibilisation.

Chacun des deux volets du projet SEXTO, soit le traitement des plaintes liées au sextage et la campagne de communication *Reflète la bonne image de toi et pas obligé de tout partager*, se renforcent l'un et l'autre.

« Nous avons mis en place un processus qui précise le rôle de chaque acteur du milieu devant une plainte liée au phénomène. Avec cette nouvelle approche, tous, incluant nos propres policiers qui ne savaient pas toujours de quelle façon procéder étant donné la délicatesse du propos, se disent satisfaits des résultats et très solidaires de la démarche. Les cas acheminés au DPCP se règlent même parfois en 24 heures, ce qui aurait été impensable auparavant.

De plus, nous avons déployé une trousse d'intervention destinée au personnel du milieu scolaire. On y trouve une grille d'évaluation qui se remplit assez rapidement et qui pose les bonnes questions. Il est important de savoir d'emblée, par exemple, si la transmission du sexto relève d'un acte impulsif ou s'il se veut, au contraire, une action volontairement malfaisante.

Toutes les écoles secondaires de notre territoire adhèrent aujourd'hui à cette démarche », explique M. Danny Paterson, directeur du SPVSJ.

Voici un exemple de la méthode appliquée lorsqu'une plainte liée au sextage est rapportée :



Photo : Antonioguilllem – Fotolia

- L'intervenant scolaire remplit la grille d'évaluation qui lui permet d'évaluer la gravité et l'urgence de la situation ainsi que le niveau d'intervention exigé;
- L'école communique avec le policier en milieu scolaire, qui analyse la grille, prend la plainte de l'intervenant et soumet le dossier à son officier;
- Chaque dossier est reçu et analysé en équipe. Chaque intervenant est rencontré. L'enquêteur traitant le dossier soumet la grille d'évaluation au DPCP de la Chambre de la jeunesse, lequel peut demander un complément d'enquête pour d'éventuelles poursuites judiciaires ou l'application de la procédure proposée par le CCPE. La résolution de problèmes et la justice alternative et réparatrice, tout comme la judiciarisation des personnes fautives, sont envisagées. La diffusion des photos est rapidement arrêtée;
- Le SPVSJ assiste l'équipe-école tout au long de la démarche, vérifie si des faits nouveaux ou aggravants s'ajoutent au moment de l'intervention.

« Parmi les valeurs véhiculées par le projet s'inscrit l'importance de préserver l'estime des jeunes victimes qui sont traitées ainsi et non pas en criminelles puisqu'elles ont elles-mêmes diffusé leur photo. Cette ouverture maximise les échanges et encourage la résolution de la situation. De plus, l'approche favorise la justice réparatrice au-delà de la judiciarisation, ce qui facilite aussi les contacts avec les jeunes qui exposent ces photos aux autres », ajoute M. Paterson.

La campagne de communication a, quant à elle, permis aux adolescents d'échanger avec leurs pairs sur le sujet, en plus d'en apprendre davantage sur les conséquences de diffuser sa photo ou de *sexter* celle-ci. Le Service de police a conçu, en collaboration avec le Service des communications de Saint-Jérôme, bon nombre d'outils de communication destinés aux écoles et organisé des activités uniques comme *Un thé avec une policière*, ayant permis à treize policières et une procureure de la couronne (DPCP) de rencontrer plus de 150 adolescentes de 4^e secondaire. Le SPVSJ a aussi fait connaître la ligne d'aide aidez-moisvp.cam mise en place avec succès par le Centre canadien de la protection de l'enfance.

Des effets concrets positifs et un modèle à exporter



Photo : Ijeab – Fotolia

Au total, plus de 10 000 jeunes de Saint-Jérôme ont été sensibilisés aux conséquences du sextage. Une vingtaine de cas de sextos ont fait l'objet d'enquêtes grâce à la nouvelle trousse de travail et, de ce nombre, un cas fait actuellement l'objet d'une procédure judiciaire. Une centaine de jeunes impliqués dans des cas de diffusion des photos d'autrui ont été rencontrés et quatre jeunes victimes se sont dites très satisfaites que la situation ait été *contrôlée* dans leur vie.

« Ce qui est vraiment intéressant, c'est que ce modèle peut être exporté dans tous les services de police au Québec et au Canada. Nous pouvons partager tous nos outils et façons de faire. Tous les services de police sont habitués à travailler en concertation avec les parties prenantes de leur milieu, ce qui ne devrait donc pas poser problème. Finalement, les frais d'exploitation sont minimes et les retombées humaines sont très importantes », conclut le chef de police de la Ville de Saint-Jérôme.

Pour de plus amples renseignements concernant la trousse, veuillez contacter [M^{me} Caroline Bernard](#).

Mieux saisir le problème de l'intimidation en milieu scolaire pour mieux intervenir auprès des victimes

Vers une meilleure compréhension de l'intimidation en milieu scolaire

Écrit par : Marie-Michelle Poulin, diplômée à la maîtrise en travail social de l'Université Laval, et Valérie Roy, professeure titulaire et directrice du programme de maîtrise en travail social de l'Université Laval



Photo : Jovannig – Fotolia

Quelles sont les actions à privilégier en prévention et en intervention auprès des victimes d'intimidation en milieu scolaire? Cet article permet de mieux saisir le problème de l'intimidation en milieu scolaire en se concentrant particulièrement sur les conséquences, le déséquilibre de pouvoir et le phénomène de double victimisation dans le but d'offrir des pistes d'interventions et de favoriser l'*empowerment* des victimes.

Ce texte propose une définition critique de l'intimidation, mettant l'accent sur le déséquilibre de forces, et invite à des interventions pour favoriser l'*empowerment* des jeunes victimes.

Au Québec, en 2010-2011, 37,3 % des élèves du secondaire ont été victimisés à quelques reprises à l'école ou sur le chemin de l'école²⁴. Les données sont encore plus préoccupantes pour certains groupes. En effet, 30 % des jeunes en difficulté seraient victimes d'intimidation de façon régulière²⁵. Le constat est similaire pour les jeunes LGBTQ²⁶, pour qui le taux de victimisation est trois fois plus élevé que chez leurs pairs hétérosexuels²⁷. Quant aux jeunes issus de la diversité culturelle, 14 % auraient subi de l'intimidation à l'école primaire en raison de leur culture ou de leurs croyances. La lutte contre l'intimidation en milieu scolaire sollicite l'implication de plusieurs acteurs issus de différents secteurs, y compris les membres des corps policiers. Afin de mieux intervenir auprès des jeunes ayant été victimes d'intimidation, il s'avère essentiel de mieux saisir le problème.



Photo : Daisy Daisy – Fotolia

Quatre critères sont généralement utilisés pour définir l'intimidation. Tout d'abord, les actes sont perpétrés de façon *répétitive* et *intentionnelle*. L'intentionnalité peut s'évaluer notamment par la répétition des actes et les conséquences négatives vécues par la victime²⁸. Les *conséquences* représentent d'ailleurs le troisième critère. Des exemples tirés d'une intervention de groupe auprès de jeunes en difficulté victimes d'intimidation²⁹ s'avèrent pertinents pour mieux apprécier les conséquences et leurs effets à court et à long terme. Plusieurs jeunes ont affirmé être plus anxieux, stressés, avoir eu des symptômes dépressifs et des souvenirs récurrents des situations d'intimidation dont ils ont été victimes. La majorité a mentionné avoir peur d'aller à l'école et de revivre une situation d'intimidation, avoir eu des pensées suicidaires, et se sentir exclue ou isolée. Quelques jeunes en sont venus à reproduire l'intimidation pour se protéger, se venger ou pour y mettre fin. Plusieurs jeunes ont aussi intégré les insultes perpétrées à leur égard et se définissaient comme gros, laids, « fifs », ce qui peut être considéré comme une oppression intériorisée³⁰. Plusieurs de ces conséquences peuvent perdurer dans le temps et affecter les victimes lors de leur vie adulte, de nombreuses années après les agressions³¹. Finalement, l'intimidation s'appuie sur un *déséquilibre de forces* entre l'intimidateur et sa victime (ex. : différence d'âge, de statut social, d'origine culturelle, etc.)³². Par exemple, plusieurs jeunes ayant participé au groupe exprimaient au départ un désir de vouloir se changer afin de ne plus vivre d'intimidation. Ils expliquaient d'ailleurs leur victimisation sur la base de leurs différences sur les plans physique (ex. : leur apparence), psychologique (ex. : leur personnalité) et social (ex. : leur niveau de popularité). Le fait de s'attribuer la responsabilité de l'intimidation vécue est d'ailleurs associé au phénomène de double victimisation.

Actions à privilégier : de la prévention à l'intervention

Une fois le problème circonscrit, comment le prévenir et le contrer? La définition de l'intimidation, et particulièrement le critère du déséquilibre de forces, peut s'avérer utile pour dégager des pistes d'action.

Sur le plan de la prévention



Photo : Jovannig – Fotolia

Sur le plan de la prévention, il apparaît important de miser sur l'ouverture aux autres et aux différences afin de favoriser l'établissement de relations égalitaires en milieu scolaire et en société. Pour y parvenir, plusieurs moyens sont possibles, dont la réalisation d'activités de sensibilisation dans les écoles auprès des jeunes. Celles-ci devraient notamment promouvoir les rapports de force, favoriser une prise de conscience des dynamiques de pouvoir à l'aide d'activités réflexives et interactives et permettre ainsi d'éviter d'attribuer les causes de l'intimidation aux caractéristiques individuelles des victimes (double victimisation). Favoriser le développement de l'empathie chez les jeunes en plus d'offrir des modèles de relations saines apparaît aussi une piste à privilégier dans les activités de sensibilisation³³.

Sur le plan de l'intervention

En ce qui concerne l'intervention dans une situation d'intimidation, il est primordial d'assurer la sécurité et le bien-être des victimes. En plus de l'arrêt des comportements violents de la part des auteurs, cet objectif implique d'offrir aux victimes un soutien clair de la part des adultes³⁴ et un accompagnement qui leur permet de reprendre du pouvoir sur leur situation³⁵. Pour ce faire, il importe de croire les victimes et d'établir un lien de confiance en utilisant un vocabulaire accessible et non réprobateur (ex. : demander à la victime le contexte plutôt que ce qu'elle a fait, éviter de considérer ses difficultés comme la cause de l'intimidation, etc.). Donner la parole aux victimes en leur demandant d'expliquer et de préciser ce qu'elles ont vécu est une étape incontournable³⁶. Il sera aussi utile d'explorer, avec la victime, les conséquences plus larges, en tenant compte du déséquilibre de forces pouvant être en cause dans l'intimidation. Ainsi, les interventions visant l'isolement de la victime sont à examiner avec soin et favoriser leur participation sociale en misant sur leurs forces peut plutôt contribuer à leur redonner du pouvoir sur leur situation³⁷. Ultiment, les jeunes victimes

peuvent, par exemple, jouer un rôle actif au sein de leur milieu en partageant leurs besoins et les outils qu'elles souhaiteraient mettre en place en matière de prévention de l'intimidation.

Le bip – une invitation au partage

Vous avez apprécié la lecture du cinquième numéro du BIP? Vous aimeriez y collaborer? Rien de plus simple : [consultez la Ligne éditoriale](#) pour en apprendre davantage sur les orientations du BIP, son contenu et les normes de présentation encadrant la soumission d'articles.

Le BIP se veut un espace de partage favorisant la promotion des savoirs pratiques et théoriques des partenaires du ministère de la Sécurité publique ainsi que de tout autre acteur concerné par les enjeux de sécurité, de délinquance juvénile et de pratique d'intervention.

LE BIP invite les praticiens, les éducateurs, les intervenants et les chercheurs à faire connaître leurs travaux, innovations, expériences ou projets en les publiant dans le bulletin. Qu'il s'agisse de faire la promotion d'une activité, de l'évolution des pratiques d'intervention dans votre organisme ou des résultats de vos recherches, l'équipe de rédaction du BIP étudiera avec attention toute demande de publication provenant de son lectorat.

Les opinions exprimées dans ce bulletin n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les positions du ministère de la Sécurité publique.

[Pour nous écrire](#)

Téléphone : 1 877 324-1190

Annexe

1. La prévention primaire s'adresse à tous, elle est universelle et elle vise à diminuer les risques (de devenir intimidateur ou d'être victimisé).
2. Le Réseau Intersection est un réseau d'échange composé d'intervenants intéressés par l'approche de police communautaire, notamment les corps de police, l'École nationale de police du Québec, les collèges, de même que les milieux municipal et communautaire. Le Prix d'excellence Intersection, décerné annuellement, vise à récompenser l'excellence en matière de police communautaire pour un projet mettant en pratique l'un des principes directeurs de la police communautaire.
3. [Art. 13, par. 1.1 de la Loi sur l'instruction publique, chapitre I-13](#). (à jour au 1^{er} novembre 2016).
4. Ministère de la Famille (2015). [Ensemble contre l'intimidation – une responsabilité partagée, Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018](#), 60 p.
5. Table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire (2017). [Présence policière dans les établissements d'enseignement – cadre de référence, septembre](#).
6. [Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école, Projet de loi no 56, 2012, chapitre 19, Assemblée nationale, 2^e session, 39^e législature](#). (Adoptée et sanctionnée en juin 2015).
7. « Ce plan doit notamment prévoir des mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence, préciser les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté ainsi que les mesures de soutien ou d'encadrement alors offertes, déterminer les sanctions disciplinaires applicables dans un tel cas et spécifier le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence » (Projet de loi no 56).
8. Article 214.1 de la Loi sur l'instruction publique, chapitre I-13.3.
9. Concernant la collaboration entre le milieu scolaire et le milieu policier, ainsi que les modalités de la présence policière dans les établissements d'enseignement, voir le document suivant : Table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire. Présence policière dans les établissements d'enseignement – cadre de référence, Québec, 2017, 71 p.
10. Gottfredson, D. C., D. B. Wilson et S. S. Najaka (2002). « School-based crime prevention », dans Sherman, L. W., D. P. Farrington, B. C. Welsh et D. L. Mackenzie (éd.). Evidence-based crime prevention, Londres et New York: Routledge, p. 56-164, cité par Debarbieux, Éric et Catherine Blaya (2009). « Le contexte et la raison : agir contre la violence à l'école par l'évidence? », Criminologie, vol. 42, no 1, p. 13-31. Bowen, François et Nadia Desbiens (2004). « Prévention de la violence en milieu scolaire au Québec : Réflexions sur la recherche et le développement de pratiques efficaces », Revue éducation et francophonie,

vol. 32, no 1, p. 69-86. Farrington, David P. et Maria M. Ttofi (2009). « School-Based programs to reduce bullying and Victimization », Campbell Systematic Review, vol. 6, 148 p.

11. Skiba, Russ et Reece Peterson (1999). « [The dark side of zero tolerance : Can punishment lead to safe schools?](#) », Phi Delta Kappa International, janvier, 11 p. (Page consultée le 13 avril 2017). Curwin, Richard L. et Allen N. Mendler (1999). « Zero tolerance for zero tolerance », Phi Delta Kappan, vol. 81, no 2, octobre, cité par Blaya, Catherine et Éric Debarbieux (2008). « Expel Violence! A systematic review of interventions to prevent corporal punishment, violence, sexual violence and bullying in schools », International observatory on violence in school, 181 p.

12. Il est toutefois essentiel d'impliquer les témoins dans la démarche et de les éduquer sur leur rôle de dénonciation, de prise de position et d'aide ou de soutien auprès des victimes.

13. Ttofi, Maria M. et David P. Farrington (2011). « Effectiveness of school-based programs to reduce bullying: a systematic and meta-analytic review », Journal of experimental criminology, vol. 7, p. 00A027-56.

14. Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (2014). [La lutte contre l'intimidation, 30 novembre, 4 p.](#)

15. Cunningham, Charles E., Heather Rimas, Stephanie Mielko, Cailin Mapp, Lesley Cunningham, Don Buchanan, Tracy Vaillancourt, Yvonne Chen, Ken Deal et Madalyn Marcus (2016). « [What Limits the Effectiveness of Antibullying Programs? A Thematic Analysis of the Perspective of Teachers](#) », Journal of School Violence, vol. 15, no 4, p. 460- 482.

16. La thérapie cognitivo-comportementale (TCC) est décrite comme étant une psychothérapie centrée sur la modification de pensées et de comportements problématiques. Celle-ci applique des principes dérivés de la recherche scientifique afin de traiter et de modifier certains comportements humains. De plus, la TCC s'intéresse d'abord à la solution des problèmes actuels et, en second lieu uniquement, à la compréhension de leur origine dans le passé. Une bonne relation thérapeutique est considérée comme étant essentielle à une psychothérapie d'approche cognitive-comportementale efficace. Enfin, il est possible de qualifier la TCC comme étant généralement active, directive, structurée et relativement de courte durée ([CISSS de l'Est-de-L'Île-de-Montréal. Théorie d'approche cognitivo-comportementale](#)).

17. Une pratique exemplaire est une intervention, un programme ou une stratégie qui a démontré des changements positifs vers l'atteinte des objectifs définis, qui a démontré sa capacité d'adaptation à différents contextes et qui est soutenu par une grande qualité des données probantes. La pratique prometteuse a, quant à elle, le potentiel de devenir exemplaire (des changements positifs vers l'atteinte des objectifs définis, un bon potentiel d'adaptabilité et une certaine qualité de données probantes). Une nouvelle pratique dont les données probantes sont limitées, mais qui mérite qu'on poursuive les recherches, est qualifiée de pratique émergente. (Agence de la santé publique du Canada. « [Pratiques exemplaires et prometteuses](#) », [Le portail canadien des](#)

[pratiques exemplaires](#) (Page consultée le 13 février 2017).

[Le rond-point de l'itinérance \(2014\). Meilleures pratiques, pratiques prometteuses et émergentes.](#)

18. Ces tableaux sont tirés d'une présentation du professeur Étienne Blais, « Évaluation de l'impact du programme "Unité sans violence : exprimez-vous!" », CIRRELT.

19. Blais, É., M.-P. Gagné, J. Flores et P. Maurice. (2008). « L'effet des programmes policiers sur la délinquance en milieu scolaire : une synthèse systématique des études évaluatives », *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 61 : 321-344. Blais, É. et M. Cusson. (2007). Chapitre 7. Les évaluations de l'efficacité des interventions policières : les résultats des synthèses systématiques, dans Cusson, M., B. Dupont et F. Lemieux (dir.). *Traité de sécurité intérieure* (p. 115-129). Montréal : Hurtubise HMH.

20. Ivanova, Ekaterina (2010). [Intervention policière en milieu scolaire : expérience et point de vue des acteurs.](#)

21. CM1 est l'acronyme de « cours moyen 1^{re} année », l'équivalent de la 4^e année du primaire au Québec. CM2 est l'équivalent de la 5^e année.

22. Pour visionner d'autres vidéos :

www.youtube.com/watch?v=x-2uwe8AA5U

www.youtube.com/watch?v=5_plbgXn3Q4

www.youtube.com/watch?v=g2W6N0K4W-Y

Ce lien présente la journée USV et l'envol de ballons fait simultanément avec la France

: www.youtube.com/watch?v=TCPhnQ2exXw

23. « [Le test-t pour des échantillons appariés peut être utilisé pour analyser les plans dans lesquels la dispersion intragroupe \(contribuant normalement à l'erreur de mesure\) peut être facilement identifiée et éliminée de l'analyse. Plus précisément, si les deux groupes de mesures à comparer sont basés sur le même échantillon d'observations \(par exemple des sujets\) testé deux fois \(par exemple avant et après un traitement\), alors une part considérable de la dispersion intragroupe dans les deux groupes de résultats peut être attribuée aux différences individuelles initiales entre les observations et ainsi expliquée \(c'est-à-dire retranchée de l'erreur\). Ceci permet d'augmenter la sensibilité du plan](#) ». SPSS signifie : Statistical Package for the Social Sciences (logiciel regroupant l'ensemble des programmes statistiques pour les sciences sociales).

24. Institut de la statistique du Québec (2013). L'enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011, tome 2 : [Le visage des jeunes d'aujourd'hui : leur santé mentale et leur adaptation sociale, Québec, Gouvernement du Québec. \[PDF\].](#)

- 25.** Hong, J. S. et D. L. Espelage. (2012). A review of research on bullying and peer victimization in school: An ecological system analysis. *Aggression and Violent Behavior*, 17(4), 311-322.
- 26.** Acronyme pour : lesbiennes, gays, bisexuel(les), trans, queer.
- 27.** Institut de recherche en santé du Canada. (2012). [Les statistiques de l'intimidation au Canada](#).
- 28.** Olweus, D. (2013). School bullying: development and some important challenges. *Annual Review of Clinical Psychology*, 9, 751-780.
- 29.** Poulin, M.-M. (2016). Intervention de groupe basée sur des principes d'autogestion avec des jeunes en difficulté ayant été victimes d'intimidation (Essai de maîtrise), Université Laval.
- 30.** Poulin, M.-M. et V. Roy (2016). Intervenir auprès des victimes d'intimidation en milieu scolaire : l'empowerment comme approche alternative. *Service social*, vol. 61, n° 2, 2016, p. 24-37.
- 31.** Takizawa, R., B. Maughan et L. Arseneault (2014). Adult Health Outcomes of Childhood Bullying Victimization: Evidence From a Five-Decade Longitudinal British Birth Cohort. *The American Journal of Psychiatry*, 171(7), 777-784.
- 32.** Olweus, D. (2013). School bullying: development and some important challenges. *Annual Review of Clinical Psychology*, 9, 751-780.
- 33.** Poulin, M.-M. Op. cit.
- 34.** Ibid.
- 35.** Poulin, M.-M. et V. Roy. Op. cit.
- 36.** Poulin, M.-M. Op. cit.
- 37.** Poulin, M.-M. et V. Roy. Op. cit.